

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	CIBLES	DOSES MAXIMALES D'EMPLOI	STADES D'APPLICATIONS	NOMBRE MAX D'APPLICATION/AN	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Blé*Désherbage	Blé tendre de printemps	Dicotyledones annuelles et vivaces	2 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Blé*Désherbage	Blé tendre d'hiver et blé dur d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge de printemps	Dicotyledones annuelles et vivaces	2 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Avoine*Désherbage	Avoine d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/

Nom homologué : DUPLOSAN® SUPER

AMM n°8600232

Famille de produit : Herbicide (HRAC: 4)

Composition : 130 g/L (ou 11,1% p/p) de mécoprop-P (forme dextrogyre du mécoprop)
310 g/L (ou 26,5% p/p) de dichlorprop-P (forme dextrogyre du dichlorprop)
160 g/L (ou 13,7% p/p) de MCPA sous forme de sels d'amines.

Formulation : Concentrée Soluble (SL)

SPECTRE D'EFFICACITÉ

DUPLOSAN® SUPER est efficace sur de nombreuses dicotylédones annuelles et vivaces dont l'Armoise, le Bleuet, le Chardon, les Chénopodes, le Coquelicot, le Gaillet grateron (stade jeune), le Géranium, les Matricaires (stade plantule), la Mercuriale, le Mouron des champs, la Moutarde des champs (sanve), la Ravenelle, la Renouée des oiseaux, la Renouée persicaire, la Renouée liseron...

RECOMMANDATION D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS

- Stades des céréales : traiter dès le stade tallage et maximum jusqu'à 2 nœuds formés.
- Stade des mauvaises herbes : pulvériser lorsque les principales mauvaises herbes sont sorties et en état de végétation active. Pour détruire les chardons, attendre qu'ils aient atteint une hauteur de 15 à 20 cm (tout en respectant le stade maxi de la céréale).
- La température au moment de la pulvérisation doit être supérieure à 12°C, mais pour obtenir le maximum d'efficacité, cette température doit se maintenir pendant les jours qui suivent le traitement.
- Ne pas traiter les céréales par forte chaleur (températures supérieures à 25°C).
- L'absorption des sels d'amines des phytohormones par les plantes nécessite un minimum de 5 heures sans pluie après le traitement.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- DUPLOSAN® SUPER doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation, conduite dans des conditions normales correspondant à la variété choisie et en conditions climatiques normales.
- Ne pas rouler, ni herser les céréales durant les deux semaines qui précèdent et suivent le traitement.
- Ne pas traiter si les céréales sont affaiblies par le gel, l'humidité ou par des attaques d'insectes ou de nématodes. Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...) les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du

traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc.). Il faut donc éviter l'entraînement du produit en prenant les précautions suivantes :

- Employer un appareil à pression de liquide à jet projeté, réglé pour épancher plus de 200 litres de bouillie à l'hectare avec une pression inférieure à 4 kg et des pastilles à large orifice.
- Préférer le jet plat aux autres formes de jets.
- Régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.
- Ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20°C.

Toutes ces précautions devront être d'autant plus soigneusement respectées que la culture sensible sera proche de la culture traitée et de l'axe des vents dominants à l'époque du traitement. Il convient, par ailleurs, de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement.

Dans la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

NB : Nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente est interdite et que tout usage non conforme à nos précautions est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

DUPLOSAN® SUPER s'utilise aux doses homologuées. Il est possible de baisser la dose en mélange avec un produit partenaire.

Quantité d'eau : 200 à 400 L/ha.

Ne pas traiter des céréales servant de couvert à une légumineuse. L'utilisation exclusive des formes dextrogyres actives des molécules permet l'emploi d'une dose plus faible à l'hectare de produit pour un même niveau d'efficacité.

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **DUPLOSAN® SUPER** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

PRÉVENTION ET GESTION DES RÉSISTANCES

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		OU Type 3 ou 4			OU Type 3 ou 4	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3						

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Éliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

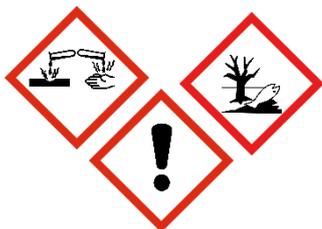
ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CLASSEMENT



DANGER

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P333+P313 : En cas d'irritation / éruption cutanée : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P5+01 : Eliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 48 heures

Spe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Céréales de printemps :

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Céréales d'hiver :

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Centre anti-poison (numéro ORFILA) +33 1 45 42 59 59

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les fiches de données sécurité sont disponibles sur internet : www.quickfds.com ou auprès de Nufarm SAS au 01 40 85 51 15

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>